



Ce bulletin est rendu possible grâce à la participation de  
**Centraide Mauricie**



Centre de femmes de Mékinac

211 St-Jacques  
Ste-Thècle G0X 3G0

Téléphone : 289-2588  
Télécopieur : 289-2589

Retrouvez-nous sur le WEB  
[www.multimania.com/femmekinac](http://www.multimania.com/femmekinac)

Bulletin de liaison

Juin 2004  
Numéro 10



Centre de femmes de Mékinac

*Autour D'Elles*



## Un p'tit mot pour vous

Bonjour à toutes,

Espérant que lorsque vous recevrez ce bulletin, l'été sera au rendez-vous avec un soleil brillant pour nous «vitaminer» et aussi nous permettre de nous détendre un peu.

Le centre de femmes prend du repos lui aussi, il sera fermé du 24 juin au 8 août ainsi que le

service d'écoute du 14 juin au 12 septembre. Nous reviendrons en pleine forme avec une nouvelle programmation et toujours le même désir: **ÊTRE LÀ POUR VOUS, FEMMES DE MÉKINAC.**

Le *XXième congrès du Regroupement des centres de femmes* a lieu du 16 au

18 juin à Montréal et toutes les travailleuses du centre y participeront afin de se ressourcer dans leurs pratiques d'éducation populaire et dès la rentrée, nous partagerons avec vous cette source de motivation. Nous serons donc absentes du centre le 16-17-18 juin.

Je vous souhaite une belle période estivale et au plaisir de vous recevoir en septembre.

*France Déry*  
Coordonnatrice



## Des nouvelles de votre centre de femmes



Femmes de Mékinac soulignait lors de son assemblée générale annuelle le 31 mars dernier, son 5ième anniversaire.

Eh oui ! Déjà 5 ans se

sont écoulés depuis qu'un groupe de femmes décidaient de se rassembler afin d'unir leurs efforts pour l'obtention d'une table en condition féminine lors de l'implantation du CLD

Mékinac. Fortes de leur réussite, elles décident de poursuivre leurs démarches en érigeant les bases d'un organisme qui allait devenir au fil du temps Femmes de Mékinac (centre de femmes).

...suite en page 2

## Des nouvelles de votre centre de femmes (suite)

Pour célébrer cet anniversaire, nous avons remis à nos membres fondatrices ainsi qu'aux premières administratrices, une magnifique épinglette et un joli bouquet de fleurs afin de leur démontrer notre reconnaissance. Pour l'occasion, nous avons également invité monsieur Jean-Pierre Jolivet qui avait appuyé les démarches du groupe lors de sa fondation. Aussi madame Annie Saulnier, représentante de madame la ministre Julie Boulet et madame Sandra Dessureault, représentante du député Marcel Gagnon étaient présentes. Une belle réception

remplie de joie qui s'est terminée en beauté avec la prestation musicale de Cindy Bédard qui nous a comblé par son talent et de belles chansons.

Nous sommes fières de nos réussites et nous apprécions le soutien que vous nous démontrez en tant que membre de femmes de Mékinac. Une autre saison s'achève, nous avons la satisfaction du devoir accompli car votre grande participation à nos activités démontre que nous répondons à un besoin réel des femmes de notre territoire.



### La charte mondiale des femmes pour l'humanité

d'actions féministes rassemblant des groupes de la base œuvrant pour éliminer la pauvreté et la violence envers les femmes. Ses valeurs s'articulent autour de la mondialisation des solidarités, la diversité, le leadership des femmes et la force des alliances entre femmes et entre mouvements

sociaux. Née du désir de rassembler les femmes du monde autour d'un projet commun, la *Marche* s'est rapidement imposée comme un formidable mouvement mondial après l'organisation de la Marche Mondiale de l'an 2000.

...suite en page 3

**La base pour la Marche mondiale des femmes de 2005**

De la vision...

À l'action!

La mise en place d'une charte mondiale pour l'humanité est une initiative de la *Marche Mondiale des Femmes* qui est un réseau mondial

## La charte mondiale des femmes pour l'humanité (suite)



La Marche compte plus de 5 500 groupes participants à travers 163 pays et territoires.

La charte mondiale des femmes pour l'humanité, un outil pour bâtir le monde.

Par sa charte, la *Marche* compte rassembler ses valeurs profondes, ses aspirations, mais aussi ses dénonciations et ses appels à l'action! Pourquoi? Pour affirmer le monde que nous voulons et faire émerger les débats avec nos alliées!

La charte sera le fruit d'un processus démocratique de consultation pour lequel la contribution de tous les groupes est essentielle. Elle sera adoptée le 10 décembre 2004, lors du 5<sup>ème</sup> rassemblement international de la *Marche Mondiale des femmes*. En 2005, plusieurs actions seront mises en place en lien avec la Charte tel que la création d'une

courtepointe de la solidarité, le relais mondial de la charte afin qu'elle fasse le tour de la terre pour la faire connaître et le 17 octobre à midi, les femmes de partout sur la planète se mobiliseront afin d'illustrer notre détermination à poursuivre nos rêves et à construire un monde où égalité, liberté, justice, paix et solidarité cimentent nos liens.

Outre le volet mondial, plusieurs actions nationales seront aussi mises en place. Nous serons sûrement de celles qui participeront à ces actions et nous vous tiendrons informées de nos actions. Si vous voulez consulter l'ébauche de la charte mondiale des femmes pour l'humanité, elle est disponible au centre de femmes ou sur internet à l'adresse suivante:

[www.marchemondiale.org/fr/charte.html](http://www.marchemondiale.org/fr/charte.html)



NOUS SOMMES...

des femmes du monde, actives dans nos communautés. Nous sommes partie prenante du mouvement des femmes.

Dans le cadre de la Marche mondiale des femmes, en l'an 2000, nous avons fait un pas de plus et conjugué nos efforts pour lutter contre la pauvreté et la violence envers les femmes. Nous voulions, par cette action, renforcer un vaste mouvement de solidarité des groupes de femmes de la base. Cette action a rassemblé des groupes de femmes issus de 163 pays et territoires dans le monde.

[www.marchemondiale.org/fr/charte/charte-1er.pdf](http://www.marchemondiale.org/fr/charte/charte-1er.pdf)

## Démystifier le féminisme



Avec la montée de la droite néolibérale, il est de plus en plus important que les femmes se mobilisent afin de conserver les acquis que nous, nos mères et nos grands-mères avons réussis à mettre en place au sein de notre société.

Avec les lois récemment votées par le gouvernement de Jean Charest, nous assistons à une véritable menace pour les femmes, que ce soit par

le démantèlement des Tables de représentation féminine comme celle du CLD, par le fait qu'il n'y a plus de ministre délégué à la condition féminine, que l'on remet même en cause le secrétariat à la condition féminine, alors dites-moi qui va défendre nos droits???

En 2004, les femmes sont encore les plus pauvres de la société, celles qui sont le moins payées et celles qui assurent le plus souvent la charge de la famille lorsque celle-ci éclate pour diverses raisons...

Être féministe, c'est croire que la place et les droits des femmes doivent être reconnus et défendus afin de vivre dans un monde plus égalitaire.

*Lucie-Claude Gélinas*

## ANTIDOTE

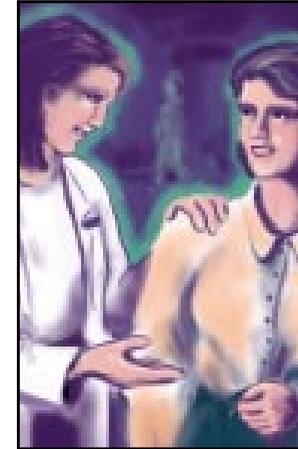
Cette année, il y a eu deux groupes Antidote. Une quinzaine de femmes ont suivi les 10 rencontres de ce programme qui vise l'amélioration de l'estime de soi et l'affirmation de soi. C'est toujours une aventure intéressante et en tant qu'éclaireuse je me sens très privilégiée d'assister à ces rencontres et de voir autant de changements s'effectuer au fil des rencontres et de voir tous les liens qui se créent entre les femmes.

Voici quelques témoignages de femmes qui ont participé:

« *Ma perception de moi-même était très sévère et exigeante. Je m'aime plus, me permet plus, m'écoute plus, m'affirme plus.* »

« *C'est comme une main tendue qui nous aide à traverser un obstacle. La main est là accueillante et disponible, mais elle ne force rien! Nous avons le choix de la prendre ou non. Son expérience et l'aide de d'autres avant elle l'ont aidé et à son tour elle tend la main et lorsqu'on la saisie, notre regard se porte plus haut et la vision que nous avons des choses change.* »

## Tout savoir sur le dépistage du cancer du sein



article tiré de l'hebdo mékinac/Des Chenaux

Les femmes qui désirent s'informer sur le dépistage du cancer du sein ont maintenant accès à un nouveau site internet du Programme québécois de dépistage du cancer du sein en Mauricie et au Centre-du-Québec.

[www.pqdcqs.qc.ca](http://www.pqdcqs.qc.ca)

En consultant ce site, vous trouverez réponse à de multiples questions, portant entre autres, sur le fonctionnement du programme, les différents examens, les services disponibles dans notre région, les délais

d'attente, le cancer du sein, les facteurs de risque, les moyens de prévention et les mythes véhiculés. De plus, des liens intéressants sont proposés vers différents sites pertinents comme le ministère de la Santé et des Services Sociaux, la Société canadienne du cancer, Santé Canada, le Réseau québécois pour la santé du sein, etc. Une section dans laquelle on aborde le rôle du médecin, l'examen clinique des seins et le soutien psychosocial a aussi été développée pour les intervenants. Certains guides pratiques, outils et liens utiles ont été mis à leur disposition. Rappelons que le cancer du sein occupe la première place de tous les cancers détectés chez les femmes et qu'une femme sur neuf sera atteinte d'un cancer du sein. Le dépistage par une mammographie à tous les deux ans demeure le moyen le plus efficace de détecter précocement un cancer du sein.

Le programme est universel et gratuit et s'adresse particu-

lièrement aux femmes âgées de 50 à 69 ans. Son objectif est de rejoindre 70% des femmes de ce groupe d'âge et ainsi, de réduire la mortalité de 25% d'ici 2008. Actuellement, le taux de participation des femmes au programme s'élève à 46,3% au niveau provincial.

L'équipe du Centre de coordination des services régionaux de PQDCS souhaite que cet outil d'information additionnel permette aux femmes de mieux évaluer l'importance et les bienfaits du dépistage du cancer du sein pour leur santé. Au besoin, les femmes sont invitées à s'adresser au Centre de coordination au 1-888-773-1277



## Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes

### Le citoyen et le système politique

Tel que mentionné dans la dernière édition du Bulletin de liaison de février 2004, la deuxième étape définissant le système politique actuel vous est présentée. Le modèle américain vous est aussi proposé afin de mieux comparer les deux systèmes.

#### Pays

Canada, Québec,

#### Caractéristiques :

Séparation souple des pouvoirs exécutif et législatif.

Est fondé sur le principe de la responsabilité ministérielle ou gouvernementale.

Bicaméralisme : Système parlementaire à deux chambres

#### Canada :

- la Chambre des communes (chambre basse)
- le Sénat (chambre haute)

#### Québec :

- est dit unicaméral
- l'Assemblée nationale

### GOVERNEMENT FÉDÉRAL

Ce n'est que depuis 1931 (Statut de Westminster) que le Canada est souverain dans le domaine des relations extérieures.

L'état canadien est constitué de trois pouvoirs :

#### Pouvoir Exécutif :

##### Composé de :

- La Couronne britannique (son représentant est le gouverneur général).
- Conseil du privé de la reine : Il fournit une aide et donne des avis à la Couronne britannique en ce qui concerne l'administration du gouvernement canadien.
- Premier Ministre : Il forme le gouvernement et dirige le pays. Il choisit les membres de son cabinet et informe le gouverneur général des activités du gouvernement.
- Cabinet des ministres : Il décide des grandes politiques du gouvernement et fait voter ses politiques par le Parlement. Il assure l'administration gouvernementale par le biais des différents ministères.
- Les ministres répondent de leurs actes devant le Parlement (responsabilité ministérielle).
- Comités du Cabinet des ministres.
- Ministères.
- Organismes gouvernementaux.

#### États-Unis

##### Caractéristiques

Séparation stricte entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. L'équilibre entre ces pouvoirs est assuré par un système de poids et contrepoids. Chaque pouvoir est séparé des autres, de façon qu'aucun ne puisse faire pression sur les autres.

##### Constitution :

- la Chambre des représentants (chambre basse).
- le Sénat (chambre haute).
- les deux chambres forment le Parlement appelé Congrès.

##### Pouvoir Exécutif :

- Le Président dirige l'exécutif et est le seul élu au suffrage universel.
- il nomme les ministres de son Cabinet qui ne sont pas élus pour l'aider à diriger le gouvernement et sont appelés secrétaires d'État.
- Les ministres du Cabinet ne possèdent de pouvoir que dans la mesure où ils ont la confiance du Président.
- Le Président est responsable du respect des lois de la défense du pays, en tant que commandant-en-chef des forces armées. Il recommande les lois au Congrès (Sénat et Chambre des représentants) qui peut ignorer ses conseils s'il le désire.
- Le Président peut placer des limites au pouvoir du Congrès grâce au pouvoir présidentiel de signer les lois ou d'y mettre son veto en refusant de les signer.
- Lors des élections à date fixe, celui-ci est élu à tous les quatre ans et ne peut être destitué de ses fonctions par aucun organe du gouvernement.
- Il n'est nullement responsable devant le parlement.



## Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes (suite)

#### Canada

##### Pouvoir Législatif :

##### Composé du :

- Sénat qui est un groupe de 104 personnes qui sont nommées en fonction de leur âge et de leur notabilité par le Gouverneur général sous recommandation du Premier ministre. Ils ont pour mandat de représenter les régions moins peuplées du Canada dans les domaines de compétence fédérale. Ils étudient les projets de loi soumis par la Chambre des communes.
- La Chambre des communes qui est formée de 301 député(e)s élu(e)s au suffrage universel ayant pour fonctions d'étudier et adopter des projets de loi; de contrôler des activités gouvernementales; d'étudier et d'adopter des crédits et des dépenses; de contrôler les finances tout au long de l'année. Lorsque les décisions sont prises à la Chambre des communes, les députés ont le pouvoir de voter comme ils le désirent au nom des habitants de leur circonscription. Pendant un maximum de cinq ans, les Canadiens doivent accepter leurs décisions.

##### Pouvoir Judiciaire :

- Ce pouvoir est représenté par le système judiciaire et son rôle est de s'assurer que tous, peuple et membres du gouvernement, respectent les lois du Canada. La plus haute cour de dernier ressort au Canada est la Cour suprême et son rôle est de s'assurer qu'aucune des lois qui sont passées ne violent la Constitution du Canada.

La Constitution du Canada (1867) est un ensemble de règles générales qui édictent ce que peuvent et ne peuvent pas faire les gouvernements. Toutes les lois, qu'elles soient nouvelles ou anciennes, peuvent voir leur validité contestée par ceux et celles qu'elles peuvent affecter de quelque manière que ce soit. Si la Cour suprême reconnaît qu'une loi donnée risquerait d'affecter les droits et libertés des gens et qu'elle est jugée inconstitutionnelle, elle devient alors invalide ou annulée. Le Parlement a ensuite la tâche de changer la loi pour la rendre constitutionnelle ou doit abandonner toute tentative de légiférer dans ce domaine particulier.

##### LES CHAMPS DE COMPÉTENCE DU FÉDÉRAL :

- Défense
- Monnaie
- Postes
- Import/export
- Transport et communications
- Affaires indiennes

Source d'informations supplémentaire, visitez les sites internet:

##### Système politique québécois et canadien :

[www.seminaire-sherbrooke.qc.ca/hist/hist4/politique.htm](http://www.seminaire-sherbrooke.qc.ca/hist/hist4/politique.htm)

##### Chronologie de l'histoire du Québec :

[page.infinet.net/histoire/quebec4-a.html](http://page.infinet.net/histoire/quebec4-a.html)

##### Document d'information pour l'élève : Le système politique canadien - Le système politique américain :

[www.sasked.gov.sk.ca/docs/francais/fransk/schumaines/sci10/unite1/1\\_3d.html](http://www.sasked.gov.sk.ca/docs/francais/fransk/schumaines/sci10/unite1/1_3d.html)

#### États-Unis

##### Pouvoir Législatif :

##### L'Assemblée législative

- est composée de représentants élus au suffrage universel direct.
- leur élection se fait selon un processus électoral distinct de celui du président.
- Le Congrès se compose de deux assemblées : Le Sénat et la Chambre des représentants.
- Le pouvoir législatif est contrôlé par le Congrès. Il revient au Congrès de savoir quelles lois devraient ou ne devraient pas passer. C'est le seul qui peut déclarer la guerre ou voter pour débloquer les fonds nécessaires à la guerre. Du fait que le Congrès est la seule instance qui puisse imposer des taxes au peuple, il possède un certain contrôle sur ce que peut faire le Président
- Le Congrès peut, s'il le désire annuler le veto du Président en repassant les lois ou d'y mettre son veto en refusant de les signer. Il peut également annuler le veto du Président en repassant les lois à une majorité des deux tiers.
- Le Congrès est un système de représentation dans lequel les électeurs élisent une personne de chaque circonscription pour prendre des décisions pour eux.
- Ceci s'applique à la fois au Sénat et à la Chambre des représentants. Étant donné qu'elles sont toutes les deux des assemblées élues, elles peuvent toutes deux prétendre représenter le peuple.
- La Chambre des représentants est la seule Chambre qui puisse introduire un projet de loi sur des questions financières (taxes et dépenses). Du fait que pour la plupart des choses faites par le gouvernement nécessite de l'argent, la Chambre des représentants possède un grand pouvoir.
- Le Sénat a le droit d'approuver ou de rejeter tout projet de loi fiscal qui est passé par la Chambre des représentants, ainsi que la nomination par le Président des juges à la Cour suprême, des ambassadeurs dans les pays étrangers et de tous les membres du Cabinet ministériel. Tout traité signé par le Président avec un pays étranger doit recevoir l'approbation des deux tiers ou être ratifié par les deux tiers du Sénat.

##### Pouvoir Juridique :

- La Cour suprême représentante la cour la plus importante du pouvoir judiciaire. Car c'est à elle que revient le pouvoir d'interpréter la Constitution des États-Unis et de décider si toute loi passée par le Congrès et approuvée par le Président est constitutionnelle. Si elle décide que ce n'est pas le cas, alors la loi devient illégale et doit être amendée ou abandonnée.
- Les juges à la Cour suprême sont nommés par le Président et confirmés dans leurs fonctions par le Sénat. Si un juge agit de manière contraire à la loi, la Chambre des représentants a le pouvoir de le démettre de ses fonctions.
- Depuis 1791, les États-Unis ont une Constitution écrite qui définit les droits et libertés de tous les citoyens des États-Unis.